

Le 12 décembre 2019

Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session extraordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue au lieu ordinaire des sessions, le jeudi 12 décembre 2019, à 19 h 00, sous la présidence de madame la mairesse Sonia Larrivée, sont présents les conseillers suivants :

Monsieur	Gilles Pelletier
Monsieur	Patrick Beaulieu
Monsieur	Roberto Pelletier
Monsieur	Gilles Dumont

Absent(s) : Mélissa Lord
Frédéric Beaulieu

Monsieur Michael Marmen, directeur général par intérim est aussi présente à cette réunion.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2. CONFORMITÉ DU QUORUM

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8980

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gilles Dumont, appuyé par Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Divers » ouvert.

ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Conformité du quorum
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux
- 5- Suivi des dossiers
- 6- Correspondance
- 7- Résolution pour une demande de prêt temporaire en vertu du règlement d'emprunt numéro 404
- 8- Résolution pour une demande de prêt temporaire en vertu du programme TECQ 2019-2023
- 9- Résolution pour l'embauche de trois animatrices en loisirs à temps partiel
- 10- Appui à Ville de Dégelis concernant la résolution numéro 191216-7275 inscrit à son livre des délibérations
- 11- Demande de justification à la MRC concernant la hausse de la quote-part annuelle versée pour les services d'un inspecteur en urbanisme

- 12- Autorisation d'utiliser le nom de la Municipalité et d'une affiche (photo) de la Municipalité dans un article du Reader's Digest Canada
- 13- Période de questions
- 14- Varia
- 15- Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8981

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 DECEMBRE 2019 À 20 HEURES

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général/ secrétaire-trésorier par intérim est dispensé d'en faire la lecture.

- b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Gilles Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2019 soit adopté et que madame la mairesse et le directeur général par intérim soient par la présente résolution autorisés à le signer.

5. SUIVI DES DOSSIERS

Pour faire le suivi des dossiers, chacun des conseillers a présenté un compte rendu de ses dossiers en cours.

6. CORRESPONDANCE

La Mairesse présente aux membres du conseil la correspondance reçue au courant du mois décembre 2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8982

7. RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE D'UN PRÊT TEMPORAIRE EN VERTU DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 404

Considérant le nombre important de nouveaux projets de développement entamé par la municipalité;

Considérant que la Municipalité a engagé des frais de plus de 1 184 357.77\$ pour le développement de la rue Pelletier et que la grande majorité de cette somme demeure impayée.

Considérant que le *Ministère des affaires municipales et de l'habitation*, par lettre en date du 22 novembre 2019, a approuvé le règlement d'emprunt numéro 404 de la Municipalité, pour un montant total de 622 000\$;

Considérant que la Municipalité est dans l'attente de cet emprunt mais qu'entre-temps elle a le devoir de défrayer différents fournisseurs et entrepreneurs assignés aux projets et que par conséquent elle a besoin d'un prêt temporaire pour acquitter ses engagements;

Il est proposé par Patrick Beaulieu, appuyé par Gilles Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le directeur général, Michael Marmen, à

entreprendre les démarches pour l'obtention d'un prêt temporaire auprès de Caisse Desjardins pour le montant de 622 000\$. Le conseil municipal autorise le directeur général, Michael Marmen, et la mairesse, Sonia Larrivée, à signer toutes documentations pertinentes à l'obtention du prêt.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8983

8. RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE DE PRÊT TEMPORAIRE EN VERTU DU PROGRAMME TECQ 2019-2023

Considérant le nombre important de nouveaux projets de développement entamé par la municipalité;

Considérant que la Municipalité a engagé des frais de plus de 1 184 357.77\$ pour le développement de la rue Pelletier et que la grande majorité de cette somme demeure impayée.

Considérant que la Municipalité en vertu du programme *TECQ 2019-2023* est dans l'attente de versements monétaires pour un montant global de 750 000\$, dont un premier versement d'une valeur de 223 795\$ est prévu pour le 15 mars 2020;

Considérant que la Municipalité est dans l'attente de cet emprunt mais qu'entre-temps elle a le devoir de défrayer différents fournisseurs et entrepreneurs assignés aux projets et que par conséquent elle a besoin d'un prêt temporaire pour acquitter ses engagements;

Il est proposé par Patrick Beaulieu, appuyé par Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le directeur général, Michael Marmen, à entreprendre les démarches pour l'obtention d'un prêt temporaire auprès de Caisse Desjardins pour le montant de 750 000\$. Le conseil municipal autorise le directeur général, Michael Marmen, et la mairesse, Sonia Larrivée, à signer toutes documentations pertinentes à l'obtention du prêt.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8984

9. RÉSOLUTION POUR L'EMBAUCHE DE TROIS ANIMATRICES EN LOISIRS À TEMPS PARTIEL

Considérant que l'animatrice en loisirs madame, Pamela Castonguay, a quitté ses fonctions le 22 novembre 2019;

Considérant l'offre d'emploi pour une animatrice en loisir à temps plein et l'offre d'emploi pour une à deux animatrices en loisir à temps partiel;

Considérant la réception de quelques curriculum vitae, la sélection de ceux-ci et les entrevues qui ont eu lieu;

Considérant qu'aucun candidat n'a postulé pour le poste d'animateur en loisir à temps plein;

Considérant que trois candidates se sont démarquées lors des entrevues et que celles-ci ont toutes postulé pour un poste à temps partiel;

Considérant le manque en personnel au Centre des loisirs;

Considérant que Madame Diane Bossé, coordonnatrice en loisirs, a acceptée d'absorber une partie du travail du Centre des Loisirs, et de combler la journée du lundi (complet), mardi (complet) et du mercredi (après-midi seulement);

Considérant que la disponibilité combinée des trois candidates à temps partiel permet de remplir le manque à gagner en personnel au Centre des Loisirs;

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à embaucher Catherine Soucy, Catherine Beaulieu et Sarah Chouinard comme animatrices en loisir à temps partiel pour la municipalité. Les conditions salariales pour ces employés sont reproduites en annexe du livre des minutes sous la cote « 132 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduites.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8985

10. **APPUI À LA VILLE DE DÉGELIS CONCERNANT LA RÉSOLUTION NUMÉRO 191216-7275 INSCRIT À SON LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Considérant la résolution numéro 191216-7275 du livre des délibérations du conseil de la Ville de Dégelis;

Considérant que dans cette résolution, on mentionne que la MRC de Témiscouata a appliqué le montant du développement rural en fonction de la richesse foncière uniformisée (RFU), et non en fonction d'un montant fixe pour l'ensemble des municipalités;

Considérant que cette façon de faire se traduit par une augmentation du montant à payer pour Dégelis, Pohénégamook, et Témiscouata-sur-le-Lac;

Considérant que la nouvelle méthode de calcul proposée ne respecte pas l'esprit de la proposition faite le 23 novembre 2019;

Considérant que la Ville de Dégelis appuie un mode de fonctionnement du Pacte rural versé sur une base égalitaire et non en fonction de la richesse foncière et uniformisée;

Il est proposé par Gilles Pelletier, appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la résolution 191216-7275 inscrite dans le livre des délibérations du conseil de ville de Dégelis.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8986

11. **DEMANDE DE JUSTIFICATION À LA MRC CONCERNANT LA HAUSSE DE LA QUOTE-PART ANNUELLE VERSÉE POUR LES SERVICES D'UN INSPECTEUR EN URBANISME**

Considérant que la MRC de Témiscouata a procédé à l'embauche de trois nouveaux inspecteurs en urbanisme dans la région;

Considérant que la MRC de Témiscouata réclame de la Municipalité un montant additionnel de 23 000\$ annuellement pour défrayer les coûts et salaires pour les nouvelles personnes embauchées comme inspecteur en urbanisme;

Considérant qu'à preuve du contraire, le nouvel inspecteur assigné à la municipalité n'a pas un horaire de bureau fixe à la municipalité ou de journée de travail prévu.

Considérant les besoins de la Municipalité en fonction de sa population et de son développement;

Considérant la hausse considérable de sa quote-part payée par la Municipalité à la MRC de Témiscouata pour le poste d'inspecteur en urbanisme;

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! demande à la MRC de Témiscouata de justifier la hausse de sa quote-part payée à celle-ci et d'informer la Municipalité relativement à la disponibilité (horaire) de l'inspecteur en urbanisme.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8987

12. AUTORISATION D'UTILISER LE NOM DE LA MUNICIPALITÉ ET D'UNE AFFICHE (PHOTO) DE LA MUNICIPALITÉ DANS UN ARTICLE DU READER'S DIGEST CANADA

Considérant que par courriel électronique en date du 4 décembre 2019, madame, Rosie Long Decter, écrivaine pour le Reader's Digest Canada, demande à la Municipalité l'autorisation d'utiliser le nom de la Municipalité ainsi qu'une photo de l'affiche de la Municipalité pour les fins d'un article;

Considérant que le Reader's Digest Canada est un magazine qui est distribué et lu partout à travers le pays;

Considérant qu'autoriser cette demande est une forme de publicité qui permettra de faire connaître la Municipalité davantage au pays et ailleurs;

Il est proposé par Patrick Beaulieu, appuyé par Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de Saint-Louis-du-Ha! Ha! par l'entremise de son directeur général, Michael Marmen, à permettre Reader's Digest Canada à utiliser le nom et une photo d'affiche de la Municipalité pour les fins d'un article.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. VARIA

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8988

A. INSCRIPTION AFIN DE PARTICIPER À LA 3^E ÉDITION DE LA PLANIFICATION DE LA SEMAINE DE RELÂCHE OFFERT PAR COSMOSS TÉMISCOUATA

Considérant que pour une 3^e année consécutive, COSMOSS Témiscouata offre aux municipalités l'opportunité de participer à la planification de la semaine de relâche prévue pour mars 2020;

Considérant que COSMOSS Témiscouata regroupe des organisations qui travaillent ensemble au développement du potentiel des enfants et des jeunes, de leur conception jusqu'à 30 ans ;

Considérant que la Municipalité a participé aux dernières éditions;

Il est proposé par Gilles Pelletier, appuyé par Gilles Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à payer les frais de 100\$ associés à sa participation pour l'édition 2020.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8988

B. RENOUELEMENT D'ADHÉSION POUR 2020 AVEC AQLM

Considérant que l'AQLM est une organisation de regroupement d'acteurs en loisir municipal;

Considérant que l'AQLM joue un rôle de promotion et de représentation du loisir municipal auprès des instances politiques et publiques;

Considérant que l'AQLM joue également un rôle de valorisation et de reconnaissance des professionnels en loisir municipal;

Considérant que l'AQLM voit au développement des pratiques et au partage des expertises en offrant, en partenariat et en concertation, des programmes et des services aux bénéficiaires de ses membres dans l'intérêt du droit et de l'accès au loisir pour tous;

Considérant les services en loisirs offerts par la Municipalité;

Il est proposé par Gilles Pelletier, appuyé par Gilles Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à payer les frais de cotisation de 296\$ afin de renouveler son adhésion avec AQLM.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8989

C. RÉSOLUTION FILETS ET LIGNES

Considérant que la patinoire du Centre des loisirs a besoin d'un tracé de lignes de couleur pour délimiter les zones de hockey, d'un support à patin en acier, et de filets protecteurs additionnels;

Considérant les soumissions reçues pour les différents articles requis;

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à payer les frais de 522.89\$ pour l'achat des articles mentionnés.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre étant épuisé, l'assemblée est levée à 19h16 pm.

Mairesse

Secrétaire-trésorier